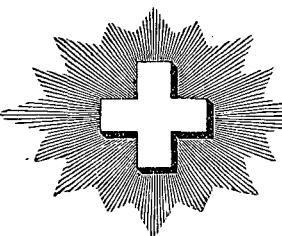


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA  PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

N° 66352

27 mai 1913, 7 h. p.

Classe 72 a

BREVET PRINCIPAL

Charles Ed. O' KEENAN, Paris (France).

Pendule à sonnerie.

La présente invention a pour objet une pendule à sonnerie dans laquelle le rouage des heures aussi bien que celui de la sonnerie sont commandés par l'intermédiaire d'un seul moteur électrique.

Suivant l'invention, une liaison élastique est intercalée entre le moteur électrique et le rouage des heures, tandis qu'une liaison par engrenages est intercalée entre le rouage des heures et un barillet, dont le ressort agit sur le rouage de la sonnerie.

Le dessin annexé représente schématiquement, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 montre une vue d'ensemble du mécanisme de la pendule;

Les fig. 2 et 3 montrent des parties de ce mécanisme.

Sur l'axe *a* supporté dans la platine 1 et mû par le moteur électrique est calé un porte-balais à frotteurs *b* qui appuient sur un cylindre *c*; ce dernier est solidaire d'un axe 4 supporté dans les platines 2 et 3; un pignon d'entraînement *d* est monté fou sur cet axe 4 auquel il est relié par l'intermédiaire d'un

ressort à boudin *e*; ce ressort forme une liaison élastique entre le moteur et le rouage des heures et sert à permettre concurremment avec l'accouplement *b c* l'entraînement continu, malgré l'avancement intermittent du rouage des heures dû à l'action de l'échappement.

Le petit pignon *d* engrène avec la roue intermédiaire *f* qui est liée à la roue d'échappement *h* à la manière bien connue par l'en-tremise du pignon *g*.

La roue intermédiaire *f*, au moyen du petit pignon *i*, de la roue *j*, du pignon *k*, de la roue folle dentée *l*, du cliquet *u*, et du rochet *t* solidaire de l'axe *m*, vient bander le ressort logé à l'intérieur du barillet *n*, lequel barillet est solidaire de la roue *o* folle sur l'axe *m* qui engrène avec le pignon *p* sur l'axe duquel est calé un autre pignon *q* engrenant, d'autre part, avec la roue *r* et le rouage *s* de la sonnerie.

On a donc dans le mécanisme ordinaire supprimé, le barillet de la sonnerie qui se trouvait à gauche et l'on a rapporté les roues *o*, *p* et *q* et calé la roue *r* sur l'ancien axe du barillet.

Le fonctionnement de ce dispositif se comprend de lui-même; le moteur électrique entraîne par l'intermédiaire de l'accouplement *b c* et la liaison élastique *e*, le pignon *d*, ce qui produit l'entraînement du rouage des heures. En même temps, le pignon *k* bande par l'intermédiaire de la roue *l* le ressort du barillet *n* en sorte que lorsque la sonnerie déclenche son rouage, la sonnerie se trouve actionnée.

On peut faire en sorte que le rouage de la sonnerie ait des rapports tels que toutes les douze heures le ressort du barillet *n* se retrouve bandé de la même façon.

On peut au préalable si on le désire, donner une tension initiale au ressort, au moyen d'un carré *m¹* faisant corps avec l'axe *m* du barillet *n* en donnant quelques tours de clé, ce qui est rendu possible par le jeu du cliquet *u* et du rochet *t*.

Comme on le comprend, au lieu de laisser subsister le barillet du rouage des heures, on aurait pu tout aussi bien conserver le barillet et le ressort de la sonnerie en établissant simplement une liaison par engrenages entre le rouage des heures et ledit barillet de remontage de la sonnerie.

REVENDICATION:

Pendule à sonnerie avec moteur électrique par l'intermédiaire duquel le rouage des heures aussi bien que le rouage de la sonnerie est entraîné, caractérisé en ce que une liaison élastique est interposée entre le moteur et le rouage des heures et une liaison par engrenages entre le rouage des heures et un barillet dont le ressort actionne le rouage de la sonnerie.

Charles Ed. O'KEENAN.

Mandataires: E. BLUM & Co., Zurich.

Charles Ed. O' Keenan

Brevet N° 66352
1 feuille

Fig. 1.

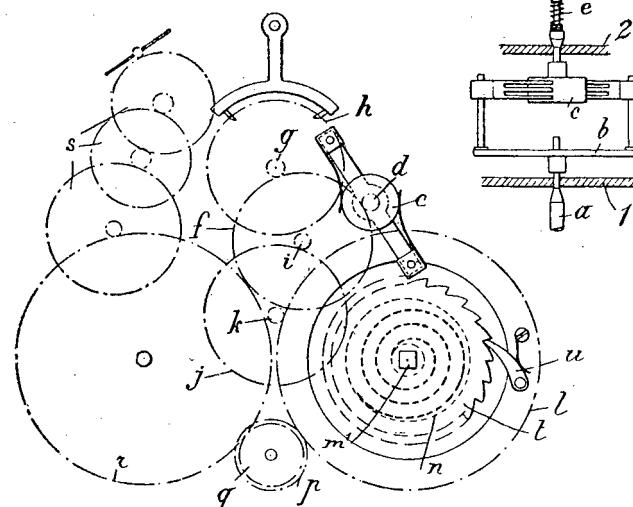


Fig. 2.

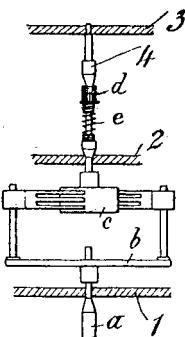


Fig. 3.

